

Projet collectif ArScAn « Archéologie du fait urbain »

Troisième Matinale

A eu lieu le 9 mars 2021 sur Zoom

9h30 : Temps d'échange sur la vie de l'AFU

9h30-10h : la vie de l'AFU en cours et à venir

Point sur le projet (point sur l'année passée et perspectives futures), son organisation (bureau, membres, coordinateurs) et ses outils (Twitter, blog, HAL, etc.). Organisation des prochains évènements et rendez-vous pour l'année 2021 (Matinales et Journée d'étude) : propositions et idées. Questions diverses.

10h : Temps de présentation-discussion

10h-12h : Séminaire par **Ludovic Debs** (Inrap, Direction Hauts-de-France) et **Yves Roumegoux** (Drac Hauts-de-France, service régional de l'archéologie) : *L'autoroute de l'énergie à Lille. Suivi archéologique de travaux de réseaux de chaleur 2017-2020.*

Séminaire qui s'inscrit dans la thématique : « Veille sur la ville » ([journée d'étude du 17 mai 2019](#)).



Compte-rendu de la troisième Matinale AFÛ du 9 mars 2021 - thématique reprise : Veille sur la ville

L'autoroute de l'énergie à Lille. Suivi archéologique de travaux de réseaux de chaleur 2017-2020

Ludovic Debs (Inrap direction Hauts-de-France) et **Yves Roumegoux** (Drac Hauts-de-France, service régional de l'archéologie)

Compte-rendu de l'intervention :

En 2017, le SRA Hauts-de-France a prescrit un diagnostic archéologique dans le cadre des travaux de pose de canalisations de chauffage urbain traversant le centre urbain de Lille et ses abords (fortifications).

La prescription, déclinée en quatre prescriptions de diagnostic archéologique correspondant à certains des tronçons de travaux, a donné l'occasion de révéler, divers éléments du patrimoine archéologique lillois tels que des parties de faubourgs médiévaux et modernes, les aménagements anciens des rives de la Deûle, des dépotoirs de faïenceries des XVII^e - XVIII^e et XIX^e siècles ou bien encore des portions du rempart urbain de la période moderne.

La méthodologie retenue a été d'assurer un suivi archéologique permanent des terrassements, avec intervention à chaque découverte de vestiges, interruption des travaux pour fouille lorsque nécessaire, en concertation avec le maître d'ouvrage et l'entreprise. A l'intérieur de la tranchée de pose déjà réalisée, et, en tenant compte des contraintes techniques et de sécurité, nettoyage des coupes, enregistrement de la stratigraphie et des informations archéologiques, relevé des vestiges et positionnement topographique. Confrontation des données documentaires disponibles par le biais d'une pré-étude rapide devant être complétée en phase rapport. Le responsable de l'opération a assuré le suivi de travaux en fonction du calendrier des entreprises sur une période de deux ans, secondé partiellement par un technicien de fouille.

- Exemples :

- Rue Princesse, configuration typique de la tranchée du réseau de chaleur
- Secteur Solférino, anciennes berges de la Deule, 18^e s.
- Parc Matisse, demi-lune de la porte de Roubaix, 17^e siècle

- Interrogations des intervenants :

- Pertinence de la prescription en diagnostic de ce genre de travaux ?
- Possibilité, dans les agglomérations où le service territorial d'archéologie n'existe pas ou bien est défaillant d'inciter les collectivités à faire des marchés à bons de commande pour permettre un suivi de l'ensemble des réseaux dans des secteurs sensibles ?

Discussion

Pierre Wech (PW) : Je fais actuellement un suivi de travaux et le SRA prescrit une fouille directe. Ça fonctionne avec un système par bon de commande avec forfait unitaire par jour de présence.

Ludovic Debs (LD) : On se pose la question de comment faire pour le cas de Maubeuge parce que contrairement au cas de Lille, on n'a pas de connaissance actuellement sur la ville.

PW : L'option du diagnostic est un gouffre financier.

C'est sûr que c'est plus compliqué quand le contexte archéologique est moins connu.

Mais la seule façon d'améliorer la connaissance d'une ville, c'est aussi de la fouiller. Donc même si par exemple les vestiges sont rencontrés profondément : ça nous donne une donnée et ça ne coûte pas cher.

LD : Tout à fait, à Lille par exemple il y avait des endroits où on était jamais intervenus, c'est très intéressant aussi du point de vue de la strati.

Yves Roumegoux (YR) : Il n'y a pas de service de métropole à Lille, donc c'est parfois plus compliqué à gérer.

Hélène Dulauroy-Lynch (HDL) : Le SRA veut maintenant prescrire systématiquement des diagnostics (cas de Senlis). Mais jeudi je vais à Senlis et je n'ai pas de cadre administratif pour intervenir : quel cadre peut exister pour ce genre de chose ? Si c'est un diagnostic, c'est effectivement un gouffre financier. Il faut une meilleure gestion.

Pour les bon de commande : quel est le cadre administratif ?

LD : Pour le bon de commande, le prix de l'intervention est à la journée et pour les travaux qui ont un intérêt archéologique. Ensuite on enclenche les travaux de suivi car le marché est déjà passé...

PW : Pour un cadre administratif il y a aussi la découverte fortuite ou bien dans une prescription de fouille pour un chantier de réseau élargi.

Vianney Rassart (VR) : Une découverte fortuite ne peut pas entraîner une prescription. On a l'exemple actuel d'un chantier (fondation Mérieux) dans un cadre de découverte fortuite, mais qu'ils avaient eux-mêmes signalé. L'État ne peut pas prescrire s'il n'y a rien de déposé. On a le cas de sondages en urgence absolue pour deux interventions dans Lyon, mais le cadre administratif n'existe pas !

Question pour Ludovic : Concernant les blindages qui sont mis en place sur le terrain : est-ce que c'est l'aménageur qui met en place (coût moindre) ou bien c'est vous qui devez amener le blindage (très coûteux) ?

LD : Sur le cas de Lille, il y avait une vingtaine de blindages préfabriqués et déjà prévus pas l'entreprise. Même si c'était pour 2h, ils le faisaient.

Mais c'était le cas d'une grosse machine technique nécessaire pour la mise en place du réseau de chaleur. Donc on avait une équipe de 15 personnes dans la boîte de terrassement. En face

moi j'étais seul archéologue, c'est parfois difficile de marquer son territoire mais on avait une infrastructure qui permettait de vraiment travailler correctement.

Émilie Roux-Capron (ERC) : Tu parlais des indemnisations des entreprises mais qui paie ?

LD : Ce sont les maitres d'ouvrage. Ils paient plus d'indemnisations que de frais de diagnostic (par jour d'arrêt de chantier).

ERC : Est-ce une pratique qui se fait dans d'autres collectivités / d'autres service ?

-> Apparemment non

Bruno Desachy (BD) : La notion de diagnostic ne s'applique pas vraiment car il n'y a pas de d'aménagement à suivre (on est déjà dans le chantier d'aménagement lui-même) et la découverte fortuite non plus, parce que justement ça n'est pas fortuit (c'est la probabilité de présence de vestiges qui motive l'intervention). Donc sur le fond : c'est une fouille !

Il y a une question d'organisation spécifique dans ce type de fouille : il faut suivre et avoir aussi une latitude pour intervenir. On a de plus la notion de plancher / plafond / moyens à mettre en œuvre. Ça n'est pas le cas d'un arrêt de chantier sur découverte fortuite où par définition rien ne peut être prévu à l'avance.

PW : En effet, la découverte fortuite ne peut pas être une solution.

Mais si c'est prévu en amont, une prescription de fouille permet une durée minimale et une certaine souplesse avec le système de bon de commande.

Grégory Schütz (GS) : Il y a des rencontres avec la sous-direction dans quelques mois (pour le financement et la redevance d'archéologie préventive). Le problème global c'est l'enveloppe globale qui est sur un ratio toujours insuffisant. Le coefficient actuel est autour de 5-4 et il faudrait qu'il passe à 14 pour qu'il soit viable...

Les interventions en milieu urbain sont plus que déficitaires.

VR : Question : est-ce que vous avez une idée du nombre de demande d'autorisations de travaux qui sont déposés à travers les réseaux autour de la communauté urbaine de Lille ? A Lyon : l'Etat refuse que les réseaux soient déposés dans les zones de prescriptions parce que ça faisait 3000 dossiers à traiter en plus. Quelle proportion à Lille ?

LD : Je ne saurais pas te dire, le groupe de travail est un peu dissout et il y a eu des changements de personnes à la communauté urbaine de Lille.

C'était 5 ou 6 secteurs urbains qui étaient concernés, mais ce n'était que les travaux de voiries qui étaient pris en compte. En plus, c'était limité à certains secteur : environ 3-4 projets de rénovations par an.

Dans un secteur de Lille, on a eu une tranchée dans la rue de Paris et la prescription avait été faite 5 ans avant.

Dorothée Chaoui-Derieux (DD) : Pour Paris, c'est clair que si on commençait à recevoir tous les dossiers de travaux de voirie ça serait impossible à gérer.

Julie Gravier (JG) et Léa Hermenault (LH) : Pour Paris, c'était 6284 chantiers sur voirie en 2018 par exemple (intervention dans une précédente journée d'étude).

Régis Bontrond (RB) :

Sur Reims on a jusqu'à présent prescrit ces suivis en diagnostic et à titre d'exemple, sur l'un de ces suivis, le service archéologie du Grand Reims est déficitaire de plus de 100 000 euros.

LD : Sur Arras, on n'a pas de prescriptions et le service municipal est intervenu à l'arrache sans formalisation de l'opération archéologique. Je le faisais aussi à Douai dans les années 80. Mais à Lille je n'y vais que quand je suis mandaté.

DD : Question pour Claire : sur Melun, lors du projet de passage de réseaux dans la ville antique, est-ce que tu te souviens comment ça avait été traité ?

Claire Besson (CB) :

Pour le tramway à Melun, les discussions avaient été très vives. Il y avait des questions de fond, notamment sur quels types d'approche on s'autorise techniquement (surveillance, sondage préalable..., et avec quel type de saisine et de gestion administrative) et sur l'approche scientifique du projet (quels résultats "pertinents" on souhaite obtenir). L'appareil administratif ne nous autorise pas n'importe quoi...

On a eu le cas aussi du passage du tramway à Paris, et on avait pas prescrit car la plupart des travaux avaient été jugés peu « impactants », avec peu de terrassements sur la plupart du tracé, et sur des zones à potentiel archéologique à priori faible.

Par contre, les stations et les gares avaient fait l'objet d'une étude documentaire préalable et on estimait en fonction s'il y avait un besoin de faire un diagnostic sous forme de sondages sur des endroits « critiques » ou pas.

Par ailleurs, concernant la collectivité avec laquelle je travaille actuellement, le SDAVO (département 95) : pour les petites choses qui sortent en cœur de ville, comme les tronçons courts d'enfouissement de réseau, des effondrements ponctuels sous l'espace public (trois cas en 2020 !) : l'intervention ponctuelle du SDAVO est à l'appréciation du chef de service. Globalement, le service en profite pour gagner en visibilité auprès des communes, il "rend service" et s'inscrit durablement dans le paysage, sensibilise les élus et les riverains à la prise en compte de l'archéologie... d'un commun accord ils rendent au SRA un simple rapport d'activité. Si l'opération le nécessite, on peut faire une autorisation de sondage "justifiée par l'urgence absolue", avec cette fois une obligation de rendu de rapport plus officiel.

PW : On a l'exemple sur la commune de Vernon, dans département de l'Eure sur des travaux urbains dans le centre-ville avec évidemment des vestiges partout (agglomération médiévale).

Et le projet a des impacts très différents en fonction des zones. Sur ces bases, on a fait une grille de « risques archéologiques » allant de 0 à 3 avec le SRA. Le coût forfaitaire à la journée dépend de cette grille. C'est compliqué à monter et je n'ai pas eu l'occasion de le tester, mais je vous tiens au courant.

[Je peux vous transmettre la grille et les cahiers des charges.

(Voir les deux documents PDF envoyé par Pierre : les cahiers des charges de deux opérations euroises, respectivement à Vernon et Evreux.)

(remarque de Bruno : attention, il ne faut pas mettre en ligne de CCS réel avec coordonnées du maître d'ouvrage, etc. - , ce sont des données privées ; un modèle de CCS seulement)

DD : Ça rejoint les cartes de potentiels dans le CNAU finalement.

Après la grille forfaitaire et financière, je suis curieuse de voir ce que ça donne.

PW : Ça peut évoluer en fonction de l'évolution du projet, la grille qui peut changer.

Je vous ferai un retour dans le courant de l'année 2021 (dans une prochaine Matinale ?).

Julien Courtois (JC) : Sur Orléans on a procédé à des interventions très ponctuelles, sur la journée, dans le cadre de travaux de voiries.

Le Centre Val de Loire et Orléans ont proposé l'idée de prospection thématique ? Pour avoir un cadre pour pouvoir intervenir. C'est pas du tout fait encore à Orléans, mais c'est une des pistes avancées.

CB : Quelle est la prise en charge financière pour ça ?

JC : Aucune mais on aurait un cadre quand même.

CB : Oui, en effet, ça pourrait être quelque chose qui rentre dans la programmation annuelle : on pourrait imaginer qu'avec les moyens mis à disposition d'un projet programmé, on puisse faire prendre en charge des interventions qui normalement relèveraient du cadre préventif, mais pour lesquelles il n'y a là pas de "fait générateur" ...

Il existe un PCR sur le néolithique qui dispose de moyens annuels, et une petite part de l'enveloppe est allouée pour l'entretien des mégalithes, le PCR en assure un forme de surveillance et peut parer à quelques cas urgents : ils sont parfois transformés en décharge, "tagués", parfois même il faut envisager des sondages dans le cas de fouilles clandestines, etc.

Est-ce qu'il n'y aurait pas quelque chose à monter autour de la prospection thématique ?

JC : En effet, ça permettrait aussi de solutionner le rendu d'un rapport qui était dans un flou légal et total, alors qu'avec la prospection thématique, on a un rapport annuel qui traite de plusieurs observations dans le cadre des aménagements.

CB : C'est sûr qu'en l'absence d'autorisation administrative, il est plus compliqué de trouver les rapports (ceux appelés "d'activité" ne sont pas rentrés dans Patriarche tout à fait de la même façon), il faut aller les chercher commune par commune de manière détournée... On bricole, encore et toujours !

ERC : La prospection thématique peut aussi être envisagée pour les petites observations sur le bâti, qui comprendraient de la cave jusqu'au grenier de certaines maisons par exemple...

BD : A Noyon, il y a 25 ans, c'est effectivement un cadre de prospection thématique ("prospection-inventaire"), avec autorisation annuelle, que j'utilisais pour couvrir les petites observations et interventions sur travaux urbains, sur le territoire de la ville, pour ne pas être dans le vide juridique, et pour remplacer le système précédent (jusqu'en 1991) de mission de "correspondant des Antiquités Historique". C'était un cadre y compris pour un rendu. Si c'est encore utilisable aujourd'hui tant mieux, ça vaut mieux que rien, mais il serait sans doute préférable de rentrer dans un cadre préventif.

DD : Oui, c'est aussi ce qu'on a fait pour les suivis de travaux par le DHAAP au coup par coup, par le biais d'une autorisation de prospection inventaire annuelle. Mais souvent les collègues vont sur site parce qu'ils ont connaissance, mais pas de manière exhaustive.

On faisait en fonction : autorisations de sondages ou pas et au coup par coup...

VR : l'habilitation d'un service territorial implique une convention avec l'État. Est-ce qu'on peut réfléchir à ce que dans cette convention avec l'Etat on puisse intégrer ce type de travaux de surveillance ?

Il faudrait dans ce cas préciser l'articulation avec l'aménageur.

Je sais que l'Inrap a des conventions avec certaines collectivités où il n'y a pas de services d'archéologie.

Est-ce que potentiellement il pourrait y avoir une grande réflexion qu'on pourrait inscrire dans le cadre de l'habilitation ?

LD : C'est pour ça que je parlais de marché à bon de commande car dans ce cas, le cadre est déjà fixé annuellement. C'est la seule façon de faire un peu de systématisme tout en ayant une souplesse pour réagir au coup par coup opération par opération.

GS : On a l'expérience du département du Lot. C'était une discussion un peu ancienne avec Laurent Guyard.

Des subvention sont allouées par le SRA permettant de couvrir l'intervention de plusieurs de ses agents sur le terrain., sur plusieurs petites communes, et pas uniquement sur des réfections de centres bourgs avec prescriptions.

YR : L'intérêt de la prospection inventaire, c'est que ça permet aussi de nourrir la carte archéologique nationale.

On voulait tenter d'établir dans les suivis de travaux MH un quota annuel mais on n'avait pas eu gain de cause. Cependant, ça pourrait être intéressant de l'appliquer à des suivis de travaux en ville.